

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 14 avril 2022

Présents : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, André FORGET, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

Excusés : Stéphanie DELEUZE, Éric GARREL,

Pouvoirs : Stéphanie DELEUZE à Sylvie AYGLON

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvie AYGLON

Ordre du jour

- 1. Taux des taxes locales 2022.**
- 2. Budget Primitif 2022.**
- 3. Mise à disposition de la salle polyvalente.**
- 4. Convention SDE07 lieu-dit Les Denailles.**
- 5. Point des commissions :**
 - Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
 - Patrimoine, entretien, agriculture, OM
 - Affaires sociales
 - Affaires scolaires
 - Communication
 - Associations, culture, jeunesse et sport
 - Finances
- 6. Questions diverses**

M. le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour sur un projet de convention CEE avec le SDE 07, proposition acceptée à l'unanimité qui sera le point n° 5.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente, du 24 mars 2022.

1. Taux des taxes locales 2022 :

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Étant donné que la mairie entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

➤ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'impositions par rapport à 2021 et donc d'appliquer pour 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,41 %

2. Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente le détail du budget primitif 2022, après avis du trésorier.

Il répond aux diverses interrogations des conseillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** d'accepter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022, comme énumérées ci-dessous :

Investissement :

Dépenses : **788 303,39 €**

Recettes : **788 303,39 €** (dont 106 021,46 € de solde d'exécution section d'investissement reporté)

Fonctionnement :

Dépenses : **748 851,63 €**

Recettes : **748 851,63 €** (dont 417 048,51 € de résultat de fonctionnement reporté)

Pour rappel, total budget :

Dépenses : **1 537 155,02 €**

Recettes : **1 537 155,02 €**

3. Mise à disposition de la salle polyvalente :

Demande de la part de Labeaume en musique de prêt de la salle polyvalente du 07 juin au 09 juin 2022 pour leur répétition et proposition de présentation aux habitants et au RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire

4. Convention SDE 07 lieu-dit Les Denailles.

Reprise de la délibération n° 210707-01 où les montants avait été mal notés concernant la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07 au lieu-dit les Denailles afin de faciliter la coordination du chantier en désignant le syndicat comme maître d'ouvrage unique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE 07 concernant les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et des réseaux de télécommunication au Lieu-Dit Les Denailles.

➤ **DE PRENDRE ACTE** que la contribution estimative demandée à la commune, s'élève à 16 453,00 € TTC dont 4 935,90 € d'acompte à verser à la commande.

5. Convention CEE.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie.

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés, ainsi certains projets de la commune rentrant dans le cadre de ce dispositif pourrait bénéficier de subventions (rénovation du presbytère, salle polyvalente,...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et à prévoir la dépense au budget de la commune.

6. Point des commissions :

- Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations

André FORGET nous explique qu'il a rencontré deux sociétés concernant les illuminations de Noël, et une troisième est en cours.

- Patrimoine, entretien, agriculture, OM

Loïc DUCROS nous informe que des déchets radioactifs ont été trouvés dans les camions poubelles à Beaulieu.

- Affaires sociales
- Affaires scolaires

L'exposition au Mas DAUDET de Saint-Alban, qui n'avait pas eu lieu depuis deux ans a été un beau succès.

- Communication

Mathias DALZON nous informe que le Bulletin Annuel est en préparation et que tout le conseil est invité à y réfléchir.

- Associations, culture, jeunesse et sport

Jazz in Chandolas est relancé.

Le marché de producteur de cet été se trouvera à la Raballe.

A ce jour, 34 enfants sont inscrits pour la chasse aux œufs.

Le scrabble des Aînés a repris.

- Finances

7. Questions diverses

La séance est levée à 22h30